

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CNI : Lambert-Noël Matha à nouveau auditionné par la Cour constitutionnelle

J.K.M
Libreville/Gabon

AVEC ses collègues en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Denise Mekam'ne Edzidzie-Taty, du Budget et des Comptes publics, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, était à nouveau auditionné, mercredi dernier, par la Cour constitutionnelle.

Au centre de cette audition : le processus d'établissement des Cartes d'identité nationale (CNI), le renouvellement du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) et la révision de la liste électorale. Des préoccupations essentielles aux yeux des juges constitutionnels à huit mois du prochain scrutin présidentiel. Tant elles cadrent parfaitement avec leur mission consistant à "veiller à la régularité des élections". En droite ligne des engagements énoncés par

Lambert-Noël Matha le 5 octobre dernier lors de sa précédente audition, la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, a relevé la nécessité, pour le gouvernement, d'agir promptement en tenant compte des délais constitutionnels. Tout en souhaitant que janvier prochain soit le mois de "l'effectivité et de la concrétisation et non plus celui des engagements et autres projections gouvernementales". En tout état de cause, le locataire de l'avenue Alfred Ndendé a indiqué que le processus de délivrance des CNI est en bonne voie. D'autant plus que selon lui, la Direction générale de la Documentation et de l'immigration (DGDI), à qui



Photo: Gaston NGOUBILI

Phase de l'audition des membres du gouvernement.

incombe désormais cette tâche, dispose de 500 000 spécimens restant à valider. Avec ceci que, a-t-il poursuivi, la révision de la liste électorale ne devrait pas susciter de remous. Tant elle devrait concerner, au premier chef, les citoyens ayant atteint la majorité et ceux ayant changé de lieu de résidence.

Pour autant, a souligné la présidente de la haute juridiction, le temps presse. Il est primordial que la DGDI, l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF) et le système "Identité biométrique officielle du Gabon (Iboga)" travaillent en parfaite synergie afin de délivrer des CNI.

Présidentielle 2023 : Ondo Ossa pour une alternance sans heurts au sommet de l'État



Photo: CMB

Albert Ondo Ossa, lors de sa conférence de presse.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Comme c'est devenu une tradition à la veille d'une échéance aussi capitale comme l'élection présidentielle qui se profile à l'horizon, chaque acteur y va de sa stratégie pour se tailler une place dans le cœur des populations.

C'est dans ce cadre que le Pr Albert Ondo Ossa a animé une conférence de presse mardi dernier à Libreville sur le thème: "revisiter la stratégie en vue de l'alternance sans heurts au sommet de l'État et la désactivation du système Bongo-PDG en 2023". Dans son propos devant la presse nationale et internationale, l'ancien membre du gouvernement sous feu Omar Bongo Ondimba a décliné quelques stratégies qui, selon lui, s'imposent. Selon l'universitaire, il faut préalablement éviter de

suivre des fausses pistes, surtout celles qu'on a déjà empruntées par le passé. Rechercher prioritairement l'efficacité, à savoir l'alternance effective au sommet de l'État sans heurts. "Ce qui suppose un puissant lobbying national et surtout international", a-t-il indiqué. Avant d'ajouter que pour redresser le Gabon, il faut "reposer son action sur des idées simples porteuses et acceptées par la majorité des Gabonais". Mais aussi, résoudre de manière humaine et consensuelle, les problèmes courants. Ces problèmes sont, selon Ondo Ossa, le traitement réservé à ceux qui ont volé et pillé l'État, à ceux qui "ont tué des Gabonais et à tous ceux qui sont soupçonnés d'être les auteurs de crimes particulièrement antinationaux...".

À noter que le conférencier s'est montré particulièrement critique à l'égard du pouvoir, lors des échanges avec les journalistes.

PAPG 1: la tache noire dans l'Ogooué-Lolo?

Yannick Franz IGOHO
Popa/Gabon

LA mission gouvernementale conduite par le vice-Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, dans la province de l'Ogooué-Lolo, s'est achevée hier. Durant trois jours, la deuxième personnalité du gouvernement et les ministres qui l'accompagnaient ont visité de nombreux chantiers à forte connotation sociale.

Santé, éducation, énergie et eau, formation professionnelle, emploi, bref plusieurs secteurs ont retenu l'attention de l'équipe ministérielle. Si certains chantiers – malgré quelques lenteurs enregistrées dans la livraison – procurent satisfaction, tel n'est pas le cas de la première phase du Projet d'appui au programme Graine (PAPG1). La réhabilitation de 75 km de pistes rurales, notamment la trentaine de kilomètres entre Koula-Moutou et Midoma en constitue la parfaite illustration. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les herbes aux abords de la base



Photo: Y.FI

Des engins à l'abandon.

technique sur laquelle sont garés les engins roulants (niveleuses, tractopelles, etc.).

En réalité, les travaux piétinent voire sont à l'abandon, alors que plus de 700 millions ont déjà été payés par le Trésor public. Pire, la Société de transformation agricole et de développement rural (Sotrader) clame avoir accompagné les agriculteurs en leur fournissant du matériel composé de limes et machettes pour leurs cultures. "Faux", rétorquent les cultivateurs qui ne se reconnaissent pas dans les assertions du coordinateur local de la Sotrader.

Sur les lieux, aucune grande semence n'est visible. Les rares plantations existantes relèvent

de la simple agriculture de subsistance. Une situation similaire à celle de la route agricole de Lastoursville intégrant également le PAPG 1. Conséquence: l'impact de ces politiques publiques, mises en place par le chef de l'État pour booster l'agriculture et par la même occasion alimenter le marché gabonais, ne se ressent pas dans le quotidien des populations rurales, comme l'a reconnu le chef de délégation. Et le vice-Premier ministre de souligner qu'il faut impérativement apporter des correctifs. Non sans avouer que les premiers éléments de constat ne vont pas dans le sens souhaité par les autorités.